

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

L'eau, notre patrimoine commun à préserver



## Edito

L'année 2017 a été une année riche pour notre syndicat !

La position de Roannaise de l'Eau en tant qu'interlocuteur privilégié et reconnu sur le cycle de l'eau, au-delà même de notre territoire d'intervention, se confirme de nouveau.

Et c'est d'ailleurs avec fierté que nous avons reçu **le prix spécial du jury de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui vient démontrer la reconnaissance de notre politique de gestion alternative des eaux pluviales.**

Plusieurs démarches se sont d'ailleurs concrétisées cette année avec, par exemple, l'accompagnement personnalisé de nos riverains dans la déconnexion de leurs eaux de pluie, ou encore notre recensement des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales sur notre territoire.

2017, c'est également la révision du schéma directeur assainissement. Grâce aux études réalisées dans ce cadre, nous avons commencé à instrumenter nos ouvrages afin de modéliser notre système d'assainissement.

J'ajouterai par ailleurs que le programme de réhabilitation et/ou construction de nouvelles stations de traitement des eaux usées se déroule au mieux. En effet, au 31 décembre de cette année 8 équipements sont achevés ou en cours de l'être sur les 11 concernés, et pour un montant d'investissement inférieur à ce qui avait été estimé.

Notre démarche sur la protection des cours d'eau se poursuit, mais malheureusement plus lentement que nous ne le souhaiterions.

En effet, en raison des réticences de certains riverains, la concertation s'avère plus longue et le changement de pra-

tiques et d'usages plus difficile à faire accepter.

Néanmoins, le bilan de mi-parcours de notre contrat de rivières fait ressortir la mise en place de plusieurs actions en faveur des milieux aquatiques et nous demeurons optimistes et déterminés à oeuvrer en ce sens avec la participation des riverains concernés.

Parallèlement, le chantier sur le méthane avance, et Roannaise de l'Eau mène d'autres études sur l'optimisation énergétique en recherchant les possibilités d'économie mais aussi de production d'énergie sur nos domaines d'intervention.

Enfin, cette année a encore une fois été le témoin de la compétence et la réactivité de Roannaise de l'Eau qui a su s'adapter aux évolutions de ses domaines d'intervention (GEMAPI) et de territoire (adhésion de la commune d'Ambierle à la compétence eau potable au 1er janvier 2018).

Dans cette même lignée, nous avons poursuivi nos réflexions et échanges sur le futur mode de gestion publique du cycle de l'eau retenu pour demain.

**Pour terminer, je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme de chacun, élus et agents, qui permettent à Roannaise de l'Eau de demeurer une structure publique performante et dynamique, attachée à l'efficacité et à la cohérence de la gestion publique du cycle de l'eau.**

Bonne lecture à toutes et à tous !

Daniel FRECHET  
Président de Roannaise de l'Eau

**Directeur de la publication :** Daniel Fréchet

**Rédactrice en chef :** Cécile Ray

**Conception et Réalisation :** Roannaise de l'Eau - Service Communication

**Photos :** Roannaise de l'Eau, FOTOLIA, ITRON, GRAIE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, FREEPIK et MESSIDOR

**Impression :** Imprimerie du Coteau

**Tirage :** 600 exemplaires

**Dépôt légal :** à parution

**ISSN :** 2551-1270





# UNE GESTION COHERENTE DU CYCLE DE L'EAU

## L'évolution de Roannaise de l'Eau, devenu l'interlocuteur unique sur l'ensemble du cycle de l'eau

### La progression de Roannaise de l'Eau

Depuis sa création en 2005, Roannaise de l'Eau n'a pas cessé d'évoluer, tant en ce qui concerne les compétences exercées que le territoire d'intervention.

En effet, le syndicat a débuté avec 14 communes sur les compétences Eau et Assainissement Collectif.

L'année suivante, le Service Public d'Assainissement Non Collectif était mis en place. Plusieurs communes nous ont rejoint sur l'une ou l'autre de nos compétences jusqu'en 2013.

En avril 2013, la compétence Assainissement (collectif et non collectif) devient réglementairement du ressort de Roannais Agglomération. Toutefois, l'agglomération nous en confie la gestion sur l'ensemble de son territoire composé de 40 communes. Les services de Roannaise de l'Eau sont ainsi mis à disposition de l'agglomération pour qu'elle exerce cette compétence.

Progressivement, nous avons ensuite intégré les compétences relatives à la gestion des eaux pluviales, des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

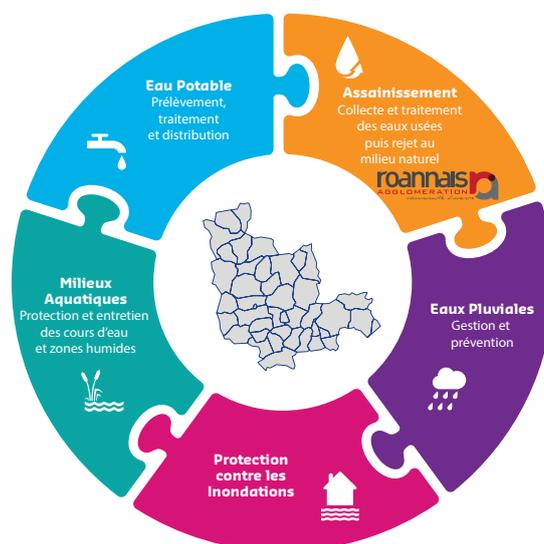
Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Roannaise de l'Eau, syndicat mixte d'eau et d'assainissement a fusionné avec le SYRTOM (Syndicat Mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne) pour donner naissance à Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau.

### Pour une gestion intégrée du cycle de l'eau

Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, est devenu en 10 ans le seul interlocuteur référent en matière de politique publique liée à l'eau sur un territoire d'intervention composé de 42 communes.

L'exploitation de toutes les compétences du cycle de l'eau au sein d'une seule et unique structure permet d'avoir une politique de gestion publique liée à l'eau sur l'ensemble du territoire qui soit totalement cohérente et ainsi d'optimiser la gestion des interfaces entre les compétences.

Au-delà de l'aspect technique, les moyens humains sont ainsi mutualisés autour des différentes compétences du cycle de l'eau.



# Des équipements adaptés pour un territoire varié

## Un territoire d'intervention différent selon les compétences exercées

Roannaise de l'Eau gère pour son propre compte l'eau potable sur 12 communes et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, les eaux pluviales sur les 40 communes de Roannais Agglomération.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Le syndicat pilote le contrat de rivières qui implique 26 communes.

Enfin, les services de Roannaise de l'Eau sont mis à disposition de Roannais Agglomération pour exercer la compétence Assainissement (collectif et non collectif) sur l'ensemble de ses 40 communes.

## La diversité du territoire

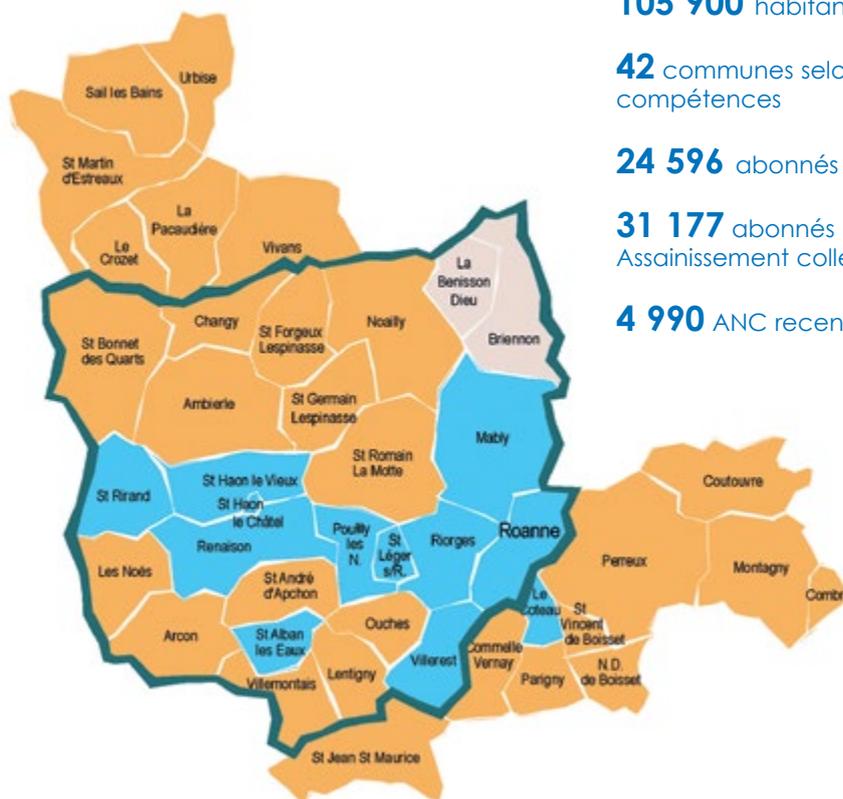
Le territoire d'intervention de Roannaise de l'Eau combine l'urbain, le résidentiel, le rural et l'activité industrielle.

La typologie géographique est également variée puisque se côtoient les plaines et les montagnes.

Les besoins à satisfaire et les contraintes pour y répondre sont donc très différents d'un secteur à un autre.

Roannaise de l'Eau adapte ainsi de façon permanente les services rendus dans le respect de l'équité des usagers.

tions performants. Parmi les principaux figurent deux barrages, une usine de traitement d'eau potable d'une capacité de 40 000m<sup>3</sup>/jour et 38 stations de traitement des eaux usées.



**728 km<sup>2</sup>**

**105 900** habitants

**42** communes selon les compétences

**24 596** abonnés eau

**31 177** abonnés Assainissement collectif

**4 990** ANC recensés

## De nombreux équipements

Afin de mener à bien ces missions, nous disposons d'équipements et installa-

### Roannaise de l'Eau gère :

-  les eaux pluviales pour son propre compte, l'assainissement collectif et non collectif pour le compte de Roannais Agglomération
-  l'eau potable et les eaux pluviales pour son propre compte, l'assainissement collectif et non collectif pour le compte de Roannais Agglomération
-  les milieux aquatiques pour son propre compte

## La plateforme pédagogique de formation au CATEC ou comment réhabiliter un ancien réservoir

Roannaise de l'Eau a choisi de transformer un ancien réservoir de stockage d'eau potable en un lieu spécifiquement dédié à la formation au Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné (CATEC).

Jusqu'alors inutilisé du fait de son état et de sa faible capacité (600 m<sup>3</sup>), ce réservoir a été équipé notamment d'un regard et d'une échelle à crinoline imitant l'accès par le haut à un réseau d'assainissement. Ces locaux ont été labellisés par un organisme habilité à dispenser les formations CATEC.

Tout d'abord destiné à nos agents, Roannaise de l'Eau a progressivement proposé la location de cet équipement à des entreprises locales pour répondre à leur propre besoin de formation. En 2017, c'est notamment la société EUROVIA DALA (Riorges) qui a ainsi pu bénéficier de cette plateforme pédagogique en situation réelle de travail.



# Une gouvernance adaptée

## Les instances syndicales

**Le Comité Syndical** (19 membres) constitue l'assemblée délibérante de Roannaise de l'Eau et est donc chargé de prendre les avis et les décisions nécessaires à son bon fonctionnement.

**Le Bureau Syndical** (9 membres) est l'instance exécutive de Roannaise de l'Eau. Il peut être amené à délibérer directement sur des points ayant donné lieu à délégation de la part du Comité Syndical.

**La Commission d'Appel d'Offres** (6 membres) est chargée d'ouvrir les offres des entreprises, de les étudier et d'attribuer les marchés.

**La Commission d'Examen des Marchés** a pour objet d'attribuer les marchés de moindre importance économique.

Président :  
Daniel FRECHET

Vice-Présidents :  
Aldo MARCUCCILLI, Stéphane JEVAUDAN, Jacques THIROUIN, Romain BOST

## La participation au coeur de notre gouvernance

Depuis 3 ans, Roannaise de l'Eau a mis en place les processus par lesquels les parties prenantes participent à la décision et à la mise en oeuvre des actions, grâce au pilotage collaboratif entre élus et cadres de Roannaise de l'Eau.

Ce mode de gouvernance est le symbole d'une organisation durable, capable de résilience au changement.

Deux nouveaux groupes ont d'ailleurs vu le jour en 2017 : l'un pour l'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, le second porte sur l'optimisation de notre empreinte énergétique.

Parmi les principaux dossiers étudiés en 2017 figurent bien évidemment l'avenir de Roannaise de l'Eau, mais également les scénarii d'organisation de la compétence GEMAPI et le lancement de l'étude sur le risque inondation, ou encore les modalités de délivrance de conformité par les communes après une construction neuve par exemple.

**67** délibérations du Comité Syndical

**51** décisions du Président

**12** marchés attribués

# Un contrat d'objectifs pour une gestion ambitieuse

Depuis avril 2013, les services de Roannaise de l'Eau sont mis à disposition de Roannais Agglomération pour qu'elle gère la compétence Assainissement sur l'ensemble de son territoire composé de 40 communes.

Afin de renforcer l'exercice de cette compétence, Roannaise de l'Eau a proposé de maintenir cette mise à disposition jusqu'en 2020 en se fixant des objectifs via un contrat signé avec l'agglomération.

Le Syndicat du Cycle de l'Eau a ainsi en charge de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour les atteindre, tout en tenant compte des enjeux de la gestion

du cycle de l'eau sur le territoire roannais.

Les objectifs définis portent aussi bien sur la qualité des milieux aquatiques, que la performance des systèmes d'assainissement ou de la gestion des eaux pluviales par exemple.

Ils concernent également le service apporté aux usagers, la nécessité de maintenir un niveau de gestion performant (gestion financière, mais aussi du patrimoine).

Enfin, ce contrat prévoit que Roannaise de l'Eau offre un modèle d'entreprise disposant d'un système de management responsable.

**45** indicateurs de suivi

**8** réunions de suivi et bilan en 2017

Quelques données 2017 :

**8,2 ha** de surfaces déconnectées du réseau d'assainissement

**239** casses réparées sur le réseau et installations

**1,4** le nombre moyen de jours de formation par agent d'assainissement



## UN RAYONNEMENT AU-DELA DE NOTRE TERRITOIRE

### Des observations sur la SOCLE entendues et suivies

Différentes réformes territoriales demandent aux collectivités de conduire des restructurations importantes sur l'ensemble des champs de leurs compétences.

Ces évolutions portent en particulier sur les compétences locales de l'eau, avec la mise en place de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) en 2018, ainsi que la mutualisation des compétences eau potable et assainissement à l'échelon intercommunal à l'horizon 2020.

Afin d'accompagner ces réformes, une Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) a été réalisée dans chaque grand bassin hydrographique sous la responsabilité des préfets de bassin.

#### La démarche

Sur la base d'un état des lieux réalisé en 2016, un projet de stratégie a été élaboré au 1<sup>er</sup> semestre 2017 en s'appuyant notamment sur les services de l'État et les échanges intervenus en Comité de bassin ou dans ses commissions. Ces rencontres ont été l'occasion de partager le diagnostic, d'illustrer les contrastes au sein du bassin Loire Bretagne et de témoigner des questions et attentes vis-à-vis de l'évolution des compétences locales de l'eau.

Une consultation électronique a été menée du 10 juillet au 30 septembre auprès des collectivités du bassin ainsi que des commissions locales de l'eau.

#### Les observations de Roannaise de l'Eau via cette consultation

La principale observation formulée sur le projet de SOCLE portait sur l'absence de rapprochement d'organisation entre les compétences assainissement et eau potable.

En effet, avec la loi NOTRe, les collectivités territoriales sont placées face à des responsabilités dans le domaine de l'eau qui imposent la cohérence et la rationalisation des organisations pour une performance des politiques publiques.

Or, la SOCLE n'évoque pas la gestion intégrée des services publics de l'eau et de l'assainissement en une seule entité, qui représenterait une véritable opportunité de développer une gouvernance du cycle de l'eau cohérente.

Ces avis ont été repris pour leur compte par Roannais Agglomération et ses 40 communes.

#### Ajustement de la SOCLE

Nos remarques ont donné lieu à la modification de la SOCLE, dont la version finale a été validée par le Comité de Bassin le 11 décembre 2017 et approuvée par le coordonnateur de bassin le 20 décembre 2017.

La SOCLE insiste désormais sur l'importance de renforcer les liens entre le petit et le grand cycle de l'eau et donc de favoriser l'articulation de l'ensemble des compétences du cycle de l'eau entre elles.

La SOCLE, qui vise à fournir des clés en appui des réflexions locales, est l'occasion de **consolider** des organisations en place et leurs capacités à porter les actions d'une **politique de l'eau ambitieuse**

# Partage de notre réflexion sur la gestion du cycle de l'eau de demain

La Loi NOTRe du 07 août 2015 indique, entre autres, que l'eau et l'assainissement seront obligatoirement exercés par les communautés de communes et communautés d'agglomérations d'ici 2020.

Dès 2015, Roannaise de l'Eau a engagé, avec les structures publiques voisines concernées, la réflexion sur le mode de gestion à privilégier pour demain.

## Une première en Rhône-Alpes avec le GRAIE

Le GRAIE a mis en place, le 11 avril 2017 à Valence, une première rencontre territoriale en Rhône-Alpes afin de partager les démarches des différents territoires en termes d'organisation du cycle de l'eau.

Daniel Fréchet, Président de Roannaise de l'Eau et Frédéric Mejassol, Directeur Général, ont ainsi présenté notre approche globale du cycle de l'eau et la gouvernance développée avec les autres structures voisines porteuses d'une ou plusieurs compétences.

Ce fut l'occasion de montrer comment les différentes structures du roannais travaillent ensemble pour construire la régie en autonomie financière et personnalité morale indépendante qui devrait être en charge du cycle de l'eau à l'horizon de 2020.

## Un colloque à Paris organisé par le magazine Technicités

Dans la même lignée, le magazine Technicités a organisé une journée d'échanges à destination des grandes collectivités (agglomérations et métropoles) le 17 octobre 2017.

Roannaise de l'Eau est ainsi intervenue afin de commenter sa démarche et la réflexion en cours.

## Le rayonnement par l'insertion

Par son agrément "Atelier et Chantier d'Insertion" (ACI), Roannaise de l'Eau est un acteur incontesté dans l'insertion des personnes en difficultés socio-professionnelles, en employant et accompagnant des personnes en contrat d'insertion.

Le syndicat est d'ailleurs partenaire de plusieurs structures locales d'insertion (Collectif ACI et Agir en Roannais Pour l'Emploi) ou encore la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne, avec lesquelles nous participons à des rencontres avec des entreprises locales.

L'objectif est de promouvoir nos actions, mais surtout d'avoir des structures d'accueil pour les périodes de mise en situation professionnelle et des recruteurs potentiels pour ces agents à l'issue de leur contrat d'insertion.

Nous travaillons également en lien avec l'Etablissement de Service d'Aide à la Personne (ESAT) Messidor à Roanne. L'un de nos agents en insertion est ainsi suivi par leur "job coach" qui l'accompagne pour un retour à l'emploi en milieu ordinaire.

Et c'est afin de témoigner sur cette expérience que l'ESAT nous a sollicités pour participer à la "Matinale de l'emploi accompagné" qui s'est tenue le 27 juin à Paris en la présence de Madame CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

Différents représentants de structures nationales spécialisées dans l'insertion et dans la formation des personnes handicapées étaient présents sur cet événement qui fut l'occasion de démontrer l'utilité des dispositifs d'accompagnement dans le retour durable en milieu ordinaire de travail.

## Retour sur notre démarche "coûts excessifs"

Roannaise de l'Eau fait partie des services opérationnels qui ont contribué à la rédaction d'un guide du Ministère de l'Environnement destiné aux services de l'Etat pour mettre en œuvre des dérogations à l'arrêté du 21 juillet 2015 au titre de la notion de "coûts excessifs".

Roannaise de l'Eau expérimente cette méthodologie en lien étroit avec les services de la D.D.T.

La révision du schéma directeur Assainissement doit permettre de mettre en conformité nos équipements au

regard de cet arrêté. La notion de "coûts excessifs" devra sans nul doute être invoquée pour réduire l'impact des investissements en allongeant la période de mise en conformité au-delà des 10 ans imposés.

Roannaise de l'Eau, la D.D.T. et les Cabinets Actipublic et SUEZ Consulting collaborent étroitement sur ce dossier pour rendre compte au Ministère de la faisabilité de mise en œuvre des recommandations du guide.



## NOS AGENTS : NOTRE FORCE

### Des emplois durables

Roannaise de l'Eau maintient l'emploi durable au sein de sa structure en limitant le recours au Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.).

La signature de ce type de contrat se fait dans les seules situations d'accroissement ponctuel de charges de travail liées à l'activité ou pour pallier l'absence de ses agents.

Ainsi, mis à part les contrats d'insertion, 6 C.D.D. ont été signés en 2017, principalement pour du renfort sur des missions ponctuelles (emplois d'été pour animer la Maison de l'Eau, mise à jour de base de données, etc.). Roannaise de l'Eau ne compte, au 31/12/2017, que 2,5 % du personnel en C.D.D.

**116** agents au 31/12/2017

**33** femmes

et **83** hommes

Les charges de personnel représentent la somme de

**4 134 975 €**

### L'insertion professionnelle

#### Les contrats d'insertion

Dans le cadre de son Atelier et Chantier d'Insertion, Roannaise de l'Eau recrute des personnes en difficultés sociales et professionnelles via des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (C.D.D.I.). Depuis 2016, le syndicat dispose de 19 postes en C.D.D.I.

Roannaise de l'Eau leur propose un parcours adapté. Ces agents commencent par découvrir notre structure, notre culture d'entreprise et acquièrent un savoir-faire professionnel, accompagnés par un encadrant technique.

Une chargée d'insertion les suit également durant leur contrat dans le but notamment de finaliser un projet professionnel.

Des formations professionnelles et des périodes de mise en situation en milieu professionnel leur sont proposées afin de

faciliter par la suite l'accès à un emploi en milieu ordinaire de travail.

Parmi les 11 contrats qui se sont terminés dans le courant de l'année, 7 d'entre eux ont intégré une formation qualifiante ou obtenu un C.D.D.

#### L'apprentissage

Roannaise de l'Eau a fait le choix de participer à la formation des jeunes via les stages et l'apprentissage qui apportent des savoir-faire aux jeunes. Le syndicat a ainsi établi un contrat d'apprentissage niveau BAC Pro Aménagements paysagers pour un jeune, faisant suite à son CAP entretien d'espaces ruraux, également effectué en alternance dans notre équipe espaces verts.

**26** salariés en CDDI en 2017

**1** contrat d'apprentissage

**12** CDDI ont suivi une formation en 2017

**26** stagiaires et **425** jours de stages sur l'année 2017

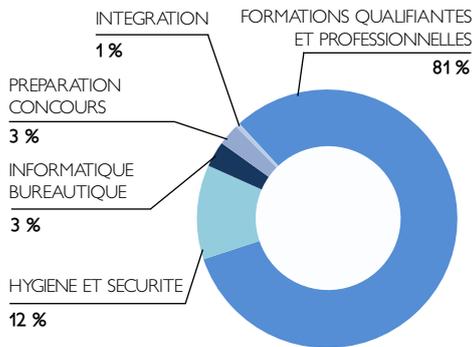
### Faciliter l'intégration de tous les nouveaux agents

Roannaise de l'Eau prête une attention particulière à l'accueil des nouveaux arrivants. Un parcours a été mis en place par un groupe de travail visant à intégrer au mieux ces agents. Un livret d'accueil et un livret de sécurité ont également été créés pour appuyer cette démarche.

# La formation, un outil indispensable

La formation professionnelle permet de faire évoluer les savoir-faire en adéquation avec les besoins professionnels.

Mais c'est aussi le moyen d'accompagner au mieux le personnel dans son parcours et son projet professionnel.



Roannaise de l'Eau est d'ailleurs signataire de la convention de Partenariat pour la Formation Professionnelle Territorialisée entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, avec 6 communes de Roannais Agglomération et l'Office de Tourisme. L'objectif est de développer la réalisation sur le territoire de formations communes à ces structures.

Dans le cadre de ce partenariat, les agents de Roannaise de l'Eau ont suivi une formation sur le changement afin de mieux appréhender les enjeux des mutations du service public local.

**71** personnes ont suivi au moins un jour de formation

**324** journées de formation

**63 476 €** de budget

# Des agents impliqués !

Roannaise de l'Eau a fait le choix de donner aux agents la possibilité de piloter des groupes de travail composés de collègues et de membres du service Ressources Humaines.

C'est un moyen pertinent pour valoriser les agents et leur offrir l'opportunité d'ouvrir un débat, de favoriser l'échange autour des sujets retenus, de tenter de trouver un consensus sur des sujets parfois difficiles, de communiquer auprès du personnel, de défendre des propositions d'évolution. Cela leur permet ainsi de développer des

compétences de gestion de projet, ce qui ne fait généralement pas partie de leurs missions dans l'exercice de leur métier.

A titre d'exemple, un projet de mise en place du télétravail a été engagé courant 2017. La structure a constitué un groupe de travail qui a consulté l'ensemble des agents à l'aide d'un sondage. Le groupe a alors fait ressortir une charte ainsi qu'un guide afin d'aiguiller les agents intéressés par ce nouveau mode de travail.



# Le dialogue social

Les échanges en instances paritaires (Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) ont permis, entre autres, le lancement d'une analyse des facteurs de risques psycho-sociaux au sein de la structure afin de mieux les prévenir.

Par ailleurs la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques engagée par le service Santé Sécurité au Travail, Roannaise de l'Eau et la ville de Riorges s'est terminée. Une des actions phares est un petit film réalisé en interne. Cette vidéo, drôle et bien inspirée, a été tournée par les agents

eux-mêmes afin de mettre en garde leurs collègues sur les risques liés aux mauvaises postures.

Une procédure concernant les travailleurs isolés a été mise en place permettant d'alerter en cas de chute ou malaise d'un agent se trouvant dans une situation isolée.

Enfin, les modalités relatives à la négociation salariale triennale obligatoire des agents du privé ont été présentées, et des discussions se sont tenues sur l'avancée des groupes de travail portant sur les horaires de travail, le télétravail ou la gestion des astreintes par exemple.

**4,5 %**, le taux d'absentéisme

**3** réunions du CT

**3** réunions du CHSCT

## TEMPS FORTS DE L'ANNEE

Janvier

### Les futurs ingénieurs à la découverte des barrages

Une centaine de futurs ingénieurs sont venus de différentes écoles de la France entière pour une rencontre avec les professionnels du domaine de l'eau. Roannaise de l'Eau leur a fait découvrir les barrages ainsi que l'usine d'eau potable situés à Renaison.



Mars



### Première formation CATEC de nos agents sur notre plateforme pédagogique

Notre site de formation pour le travail en espace confiné a permis de former 16 de nos agents sur l'année 2017. Cet équipement peut également accueillir du personnel d'entreprises extérieures.



### Coutouvre : la station d'épuration inaugurée

La station de traitement des eaux usées réhabilitée permet de traiter les eaux usées de 1 000 Equivalent Habitants (EH).

Pas moins de 9 600 roseaux ont été plantés à la main afin de traiter naturellement les eaux usées, pour un investissement global de 581 000 €.

Avril

### Inauguration de deux nouvelles stations d'épuration

Les stations de traitement d'eaux usées de Saint Haon le Vieux et de Saint Haon le Châtel ont été remplacées par des filtres plantés de roseaux.

Ces travaux permettront de traiter les eaux usées de plus de 700 EH pour chacune des deux stations. Montant total des travaux : 888 000 €.



*Toutes les réhabilitations ou nouvelles constructions de station d'épuration bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et pour certaines d'entre elles, de subventions du Département.*

Juin



### Rencontre pour l'insertion professionnelle

Une rencontre a eu lieu le 22 juin 2017 entre tous les acteurs de l'insertion en roannais dont Roannaise de l'Eau fait partie et de potentiels recruteurs.

L'objectif est de développer un véritable réseau sur le territoire pour accompagner le retour à l'emploi en milieu ordinaire.

Octobre

### Un investissement de 972 000 € pour la station d'épuration de Saint Jean Saint Maurice

Un filtre planté de roseaux a remplacé l'ancienne station sous-dimensionnée. Aujourd'hui, le filtre peut traiter les effluents de plus de 750 EH. 1,2 km de réseau de transfert ont également été créés.



### Signature de la Charte IWA

Depuis plusieurs années, Roannaise de l'Eau limite les apports d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement collectif public.

L'objectif est d'améliorer la qualité du milieu naturel et de réduire le risque d'inondation lié aux eaux de pluie.

Cette démarche a conduit Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération à adhérer à la charte "Territoires eau responsable" de l'IWA (International Water Association).



### Roannaise de l'Eau fête la science

Le syndicat est intervenu au village des sciences de Roanne auquel plus de 1 900 personnes ont participé.

Pendant deux jours un atelier pédagogique "A la découverte de l'eau du robinet" a été ainsi proposé. Les visiteurs ont pu explorer le traitement de l'usine permettant de rendre l'eau potable et effectuer des expériences ludiques.



Novembre

### Réunion du Comité de rivières

Dans le cadre du contrat de rivières piloté par Roannaise de l'Eau, le Comité de rivières se réunit une fois par an afin de faire le point sur l'année écoulée et d'aborder les actions à programmer pour l'année à venir.

Cette réunion a par ailleurs été l'occasion de dresser le bilan de mi-parcours du dispositif.



## UNE PERFORMANCE AFFIRMEE

### Optimisation de l'usine d'eau potable

Pour garantir une eau de qualité maximale et sécuriser l'ensemble de la production, notre usine d'eau potable, mise en service fin 2014, est entièrement automatisée.

La société INEO Centre a procédé, à notre demande, à une évolution des systèmes d'automatismes pour en améliorer les performances.

En juillet 2017, cette société est intervenue pour régler les problèmes de ralentissement du système et de redondance et a écrit les consignes de réglage dans une autre partie du programme. Un nettoyage de la supervision a été réalisé, ainsi que la sauvegarde de l'ensemble des programmes. Une formation com-

plémentaire a été dispensée à nos techniciens pour qu'ils puissent recharger les programmes en toute quiétude. Cette première intervention a permis de diviser par 10 les temps de communication.

Deux mois plus tard, ce sont les automatismes des filtres à sable qui ont été repris, du câblage à la programmation. Nous avons profité de l'occasion pour ajouter de nouvelles fonctionnalités afin de décolmater plus facilement les filtres à sable.

Prochaine étape : la refonte complète des autres programmes en 2018 et 2019.

**200** capteurs répartis dans nos bâches de traitement

**7** automates dans le système de centralisation des données

Eau potable certifiée **100% conforme** par l'Agence Régionale de la Santé

### Amélioration du dispositif de recherche de fuites

Afin de maintenir le niveau élevé de son rendement de réseau et ainsi préserver l'environnement, Roannaise de l'Eau intervient sur plusieurs leviers, dont le premier porte sur la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable.

Les dispositifs en la matière ont nettement évolué depuis la création du syndicat. En 2017, la société FluksAqua a souhaité mettre en place un partenariat avec nous pour développer un outil informatique centralisant les données issues de ces différents systèmes.

Outre la restitution automatique des informations sans plus aucun traitement préalable et manuel, cet outil offre une analyse compilée des différents éléments et accessible à distance.

Le gain de temps et la vision synthétique des résultats, assortis d'un système d'alerte, facilitent ainsi la programmation des investigations à mener sur le terrain selon les résultats et optimisent notre réactivité.

**90%** notre rendement de réseau en 2017, le seuil réglementaire étant de 85%

**280** prélocalisateurs fixes

**25** zones de sectorisation suivies quotidiennement

# La gestion des eaux pluviales passe à la vitesse supérieure

L'année 2017 a vu la concrétisation de plusieurs démarches visant à optimiser la gestion des eaux de pluie.

## Des solutions personnalisées et concrètes pour les particuliers

Le quartier Jean Monnet à Riorges a été sélectionné comme site pilote en raison des nombreux désagréments enregistrés depuis plusieurs années lors de forts épisodes pluvieux : saturation des réseaux d'assainissement, inondations des voiries, refoulement dans les sous-sols, etc.

Parallèlement aux actions déployées par la commune et Roannaise de l'Eau pour limiter ces impacts, le syndicat a souhaité aller plus loin en impliquant les riverains dans la démarche. L'objectif était de les accompagner en les sensibilisant sur les moyens dont ils disposent pour agir dans la réduction de ces désordres.

Des rencontres ont ainsi été organisées afin d'expliquer aux riverains les bienfaits de la déconnexion des eaux pluviales. Notre coordonnatrice "eaux pluviales" leur a, en outre, proposé des solutions concrètes et adaptées à la configuration de leur bien pour créer facilement des zones de stockage à l'échelle de leur parcelle (noue, cuve de rétention, etc.).

Cette démarche sera par la suite élargie à d'autres secteurs sensibles de notre territoire.

## La gestion du patrimoine

Roannaise de l'Eau a procédé à l'inventaire, en domaine privé et public, des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales et de leurs caractéristiques (volume, date de réalisation, surface déconnectée, gestionnaire, etc.) sur l'ensemble des 40 communes.

Une fois intégré dans notre Système d'Information Géographique (SIG), ce recensement nous permet de disposer d'une parfaite connaissance des surfaces imperméabilisées déconnectées de notre territoire.

## Des prescriptions dans les permis de construire

Roannaise de l'Eau intègre des prescriptions en matière d'eaux pluviales dans les avis émis sur les demandes de permis de construire.

Ces préconisations sont définies, après visite sur le terrain, en fonction de la spécificité des lieux et des échanges avec les professionnels concernés (architectes, géomètres, aménageurs, etc.).

D'autres actions, notamment en termes de communication et de sensibilisation, ont également été engagées et aboutiront courant 2018.

# Une gestion efficace de l'assainissement collectif

## Un programme de renouvellement réalisé en avance et moins onéreux que prévu

En 2015, les élus ont fait le choix de doubler le programme initial de renouvellement des stations de traitement des eaux usées jusqu'en 2019, afin d'améliorer la qualité du traitement et d'en adapter la capacité aux besoins actuels et futurs. Ainsi, il était décidé de créer (ou réhabiliter) 11 équipements pour un budget global de 4,23 millions d'euros au lieu des 1,8 millions initialement prévus.

Aujourd'hui, le bilan des opérations fait ressortir que le programme sera effectivement achevé en 2019, mais surtout pour un montant de dépenses estimées à 3,6 millions, soit 14% de moins que l'enveloppe prévisionnelle.

D'autres stations seront, par la suite, réhabilitées, à raison d'un équipement par an.

## Marché d'exploitation des unités de traitement des eaux usées renégocié

Le marché actuel prenant fin en février 2018, Roannaise de l'Eau a démarré la réflexion sur son renouvellement dès le printemps 2017 en redéfinissant les besoins.

En outre, le nouveau contrat instaurera désormais un principe de gagnant / gagnant afin d'inciter le futur titulaire à proposer régulièrement des évolutions et des solutions d'optimisation permettant de réduire les coûts d'exploitation in fine.

## Prévenir les sécheresses de nos cours d'eau

La gestion équilibrée de la ressource en eau en période d'étiage représente un des enjeux les plus importants sur la partie amont de notre territoire.

Des outils de mesure ont été installés afin de mesurer les débits d'étiage et d'émettre, entre autres, des alertes à l'atteinte de seuils prédéfinis.

Ces dispositifs nous permettront d'informer les usagers de l'eau (collectivités, agriculteurs, industriels et particuliers) sur les faibles débits atteints dans nos rivières. Nous pourrions ainsi encourager à davantage d'économies d'eau sur le territoire, avant même la publication d'un éventuel arrêté sécheresse.



## TOUJOURS PLUS PROCHES DE NOS ABONNES ET USAGERS

### Deux nouveaux règlements de service

Un règlement de service permet de définir les conditions particulières liées entre autres au contrat d'abonnement.

Les précédents règlements de service eau potable et assainissement collectif avaient besoin d'être mis à jour et simplifiés pour nos usagers.

#### Un travail en interne

Un groupe de travail, composé de sept cadres, d'un élu de Roannaise de l'Eau et d'un stagiaire, a été chargé de l'écriture de ces nouvelles modalités afin de définir les droits et obligations de chacun ainsi que nos modes de fonctionnement.

#### Les nouveaux documents

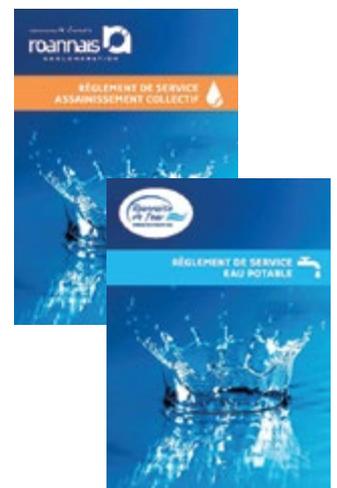
La présentation des documents se veut simple et lisible pour tous.

L'essentiel des modalités se concentre autour de clauses notamment liées :

- au contrat ;
- à la facturation ;
- aux compteurs et installations ;
- aux travaux ;
- à la sécurité sanitaire.

Ces deux règlements de service eau potable et assainissement ont été approuvés respectivement les 29 mars et 15 mai 2017.

L'ensemble de nos usagers a été informé de leur existence et des moyens de les consulter, notamment sur notre site internet.



### Un espace d'information ludique

Roannaise de l'Eau se veut être le relais d'information et d'éducation à l'eau et à l'environnement. C'est pourquoi nous apportons une grande importance à la sensibilisation du public.

Notre centre d'information, la Maison de l'Eau, situé aux pieds des barrages à Renaison répond à notre volonté de sensibiliser le grand public et les scolaires à la préservation de l'eau.

Cet espace est organisé autour d'une exposition et d'outils pédagogiques. Des vidéos et ateliers permettent notamment

de comprendre l'impact des actes de chacun au quotidien sur l'eau.

En 2017, un mini-laboratoire a été mis en place afin de découvrir une partie du fonctionnement de l'usine d'eau potable en réalisant des expériences en direct.

Par ailleurs, un jeu de piste invite les visiteurs à parcourir les barrages de façon ludique.

**4 027** visiteurs ont poussé les portes de la Maison de l'Eau en 2017

# L'accompagnement de nos usagers

## Des démarches possibles 24h/24

Dans l'objectif de renforcer ses services auprès des clients, Roannaise de l'Eau a mis en place des outils de démarches sur son site internet.

Le syndicat rend ainsi de nombreux services accessibles 24h/24 à l'aide de formulaires comme les demandes de devis par exemple.

Ce formulaire s'adresse aux personnes souhaitant effectuer des travaux sur un branchement ou créer un branchement neuf.

Après réception de la demande par internet, nos techniciens transmettent gratuitement :

- Soit une simple estimation financière, s'il s'agit de compléter un dossier de financement (délai de 15 jours) ;
- Soit un devis, réalisé à la suite de notre visite technique (délai d'un mois).

Les travaux sont ensuite réalisés :

- après acceptation du devis par le client ;
- après obtention des différentes autorisations administratives ;
- dans un délai de 6 semaines environ après réception du devis signé.

## Informez pour mieux consommer et préserver l'environnement

Roannaise de l'Eau délivre également de nombreux conseils pratiques, via le site internet, la Maison de l'Eau ou encore grâce à la réalisation de dépliants explicatifs.

En 2017, deux petits nouveaux ont d'ailleurs vu le jour. Le premier promeut les mérites de l'eau que nous produisons (qualité et faible coût), tout en apportant quelques astuces pour bien la boire. Le second explique la nécessité de préserver nos milieux naturels et apporte

des solutions concrètes pour lutter contre la pollution, en insistant notamment sur ce qu'il ne faut pas jeter dans les réseaux d'assainissement (lingettes par exemple). L'objectif est que chacun puisse agir de façon responsable dans la vie de tous les jours.

## Conseil et assistance pour la restauration des cours d'eau

Dans le cadre de son contrat de rivières, Roannaise de l'Eau poursuit la restauration de la morphologie des cours d'eau roannais. L'objectif est de protéger les berges contre l'érosion notamment. Les particuliers, propriétaires, sont encouragés à suivre cette même démarche.

A ce titre, nous apportons conseils et accompagnements pour tous les travaux dans les cours d'eau afin de favoriser un retour à un fonctionnement plus naturel des rivières. Nous proposons ainsi des techniques alternatives plus écologiques permettant l'implantation et le maintien d'une faune et d'une flore diversifiées.

**9 443** visiteurs sur le site internet en 2017

**10%** des demandes de devis ont été réalisées en ligne en 2017



## QUALITE / DEVELOPPEMENT DURABLE

### Roannaise de l'Eau, lauréat des Trophées de l'Eau 2017

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne décerne chaque année les Trophées de l'Eau récompensant des actions exemplaires pour apporter des solutions aux problèmes de l'eau : pollutions, gaspillages, rivières dégradées, etc.

L'objectif est de promouvoir les bonnes pratiques et inspirer des projets similaires pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Parmi les 44 candidatures reçues par le jury, 11 lauréats ont été récompensés sur tout le bassin Loire Bretagne.

Roannaise de l'Eau a ainsi reçu **le prix spécial du jury pour sa gestion alternative des eaux pluviales**, dans la catégorie "Préserver l'eau, l'économiser et lutter contre sa pollution".

#### Une démarche novatrice

En effet, Roannaise de l'Eau développe depuis plusieurs années une politique volontariste de gestion intégrée des eaux pluviales.

En délaissant la gestion traditionnelle du "tout tuyau", dont les limites sont désormais atteintes, le syndicat entend bien limiter l'impact des polluants sur nos milieux aquatiques par la réduction du ruissellement des eaux pluviales.

Depuis 2009, Roannaise de l'Eau a ainsi mis en place une politique de gestion

qui permet de réduire les surfaces imperméabilisées afin de permettre à l'eau de s'infiltrer là où elle tombe.

Ainsi, un programme de déconnexion de nombreux secteurs du réseau d'eaux usées est mis en place. Le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux de pluie est privilégié chaque fois que cela est possible.

#### Préparer demain dès aujourd'hui

Roannaise de l'Eau accompagne et conseille par ailleurs les élus, maîtres d'ouvrage et les particuliers pour tout projet de construction ou d'aménagement de l'existant.

De même, tout est mis en oeuvre pour que les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de son territoire imposent prioritairement l'infiltration des pluies pour tous les projets d'urbanisation.

Par ces préconisations et prescriptions, mais aussi au travers de ses propres chantiers, Roannaise de l'Eau généralise ainsi une démarche et une politique collective responsable sur ce sujet.

Tout ce qui pourra être infiltré ou restitué au plus près de la chute de la goutte d'eau sera bénéfique pour demain.

#### Roannaise de l'Eau adhère à la charte IWA

L'association Internationale pour l'Eau se propose d'aider les décideurs à élaborer et mettre en oeuvre leur vision commune de la gestion de toutes les eaux de la ville grâce à un ensemble de principes repris dans la Charte Territoires "Eau Responsables".

Elle se structure selon les 4 niveaux d'actions suivants : des services d'eau durable pour tous, une conception urbaine sensible, une ville connectée à son bassin versant et des communautés "Eau Responsables".

Roannaise de l'Eau a ainsi signé cette charte le 26 septembre 2017, encourageant par ailleurs ses partenaires à la signer et à s'engager à leur tour dans cette même démarche.

# Agissons "Développement durable"

## Démarche éco-gestes

Un groupe de travail composé d'agents a été constitué afin d'améliorer notre démarche de développement durable dans les gestes du quotidien (réduire le gaspillage, limiter les déchets, privilégier les modes de déplacement respectueux).

Certaines évolutions dans nos pratiques ont déjà été mises en place telles que le changement de police de caractère (réduction de la consommation d'encre de plus de 30%), l'installation de détecteurs de mouvement pour l'éclairage de certains équipements, l'achat de piles rechargeables, etc.

Les études se poursuivent et d'autres actions sont prévues pour 2018.

## Optimisation énergétique

Roannaise de l'Eau a engagé courant avril 2017 une démarche globale relative à l'économie et la production d'énergie sur l'ensemble de ses domaines d'intervention.

Les objectifs portent sur l'exploration du potentiel d'économie d'énergie et l'étude des opportunités de production d'énergie sur nos sites.

A ce jour, les études ont été réalisées sur la partie photovoltaïque (réservoir de

Renaison) et la partie hydroélectricité sur plusieurs conduites.

D'autres thématiques liées à l'avancement des chantiers relatifs au méthaniseur et aux stations de traitement des eaux usées seront abordées lorsque ces projets seront consolidés en 2018. Il s'agit notamment de la production de chaleur ou la réutilisation des eaux usées par exemple.

Pour mémoire, Roannaise de l'Eau avait déjà développé, en 2014, une action en ce sens en intégrant l'installation de turbines dans ses barrages pour produire de l'hydroélectricité.

D'un faible coût d'exploitation, cette production d'électricité couvre intégralement les dépenses énergétiques de notre usine.

## Des véhicules branchés

Dans le cadre d'une commande groupée avec 24 communes et Roannais Agglomération, Roannaise de l'Eau a acquis 3 véhicules électriques.

Ce projet, bénéficiant de subventions de l'Etat, a permis de remplacer des véhicules anciens roulant au gasoil par des véhicules à énergie verte.

**678 169 kWh**

produits en 2017 grâce aux turbines

**72 251 €** réglés par EDF en contrepartie

# Contrat de rivières : un bilan positif

L'année 2017 est marquée par le bilan à mi-parcours du contrat de rivières. Depuis sa signature, ce sont plus de 120 opérations ponctuelles qui ont été menées en des endroits différents des cours d'eau.

Des analyses sont effectuées six fois par an afin de mesurer l'incidence de nos actions sur l'amélioration de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, les études menées depuis 2015 nous permettent d'améliorer la connaissance de nos cours d'eau, mais aussi de perfectionner les solutions entreprises et d'en mettre en place de nouvelles.

A titre d'exemple, nous avons mené courant 2017 une étude, avec concertation des riverains, sur les cours d'eau Mardeloup et Montouse (dit "le Breuil"). En effet, les usages du passé ont

dévié leurs lits afin d'irriguer notamment les terres avoisinantes. Or, ne s'agissant pas de schéma naturel, la biodiversité écologique s'en trouve amoindrie.

Parmi la dizaine de solutions envisagées, Roannaise de l'Eau a retenu la plus rationnelle d'un point de vue technique et environnemental qui consiste principalement à ce que ces cours d'eau se jettent (directement ou indirectement) dans le Renaison. L'objectif est d'améliorer la biodiversité nécessaire à un bon équilibre écologique, en favorisant notamment la libre circulation des poissons inexistante aujourd'hui.

Roannaise de l'Eau travaille depuis sur l'adhésion des riverains à ce projet afin de le concrétiser dans les meilleurs délais.

**40 km** de cours d'eau entretenus

**3** ouvrages aménagés ou effacés pour permettre la libre circulation des poissons

**7km** de clôtures posées et **15** abreuvoirs aménagés pour limiter le piétinement bovin dans la rivière



## UN PILOTAGE EFFICACE

### Le compte est bon !

La facturation des consommations se fait principalement sur la base des informations fournies par nos compteurs, d'où l'intérêt de disposer d'outils de mesure les plus fiables possible, mais aussi d'améliorer le processus de relève.

#### Optimisation du parc compteurs

Afin de disposer d'outils performants, Roannaise de l'Eau a attribué un marché à Suez Smart Solutions portant sur l'optimisation de notre parc compteurs.

L'objectif est de dresser l'état des lieux de ces dispositifs pour ensuite définir une politique de renouvellement qui ne repose pas uniquement sur l'âge du compteur, mais qui intègre le diamètre, la marque, l'usage qui en est fait, etc.

#### Expérimentation de la relève en masse

La société ITRON (fournisseur de nos compteurs) nous a proposé, courant 2016, de tester la relève en masse des dispositifs de comptage. Des essais ont ainsi été réalisés en "drive-by".

Cela signifie que la relève est effectuée directement à partir d'une voiture roulant à la vitesse de 30km/h. Le terminal de relève récupère les données des compteurs localisés en GPS, via le module radio.

A terme, cette solution pourrait nous permettre de procéder à la relève des compteurs plus rapidement.

**4 379** compteurs identifiés en GPS

**17 945** compteurs équipés de système de lecture à distance, soit **70,3%** de notre parc

### Vers une réduction des impayés de nos usagers

En tant que comptable public, la Trésorerie Municipale de Roanne est chargée d'assurer le recouvrement des factures de consommation, de prestations et de travaux émises par Roannaise de l'Eau.

Malgré les moyens mis en oeuvre pour diminuer les impayés, il n'en demeure pas moins que nous sommes parfois confrontés à des situations préoccupantes de non règlement, impactant notre équilibre financier.

Roannaise de l'Eau a ainsi décidé d'agir en amont, avant même la réalisation de certains travaux.

Ainsi, le syndicat peut être amené à mettre en place, en fonction des opérations concernées, une convention spécifique avec le demandeur de travaux (bien souvent promoteur immobilier).

L'objectif est de définir clairement les modalités d'exécution et de paiement de ces prestations.

Cet accord conditionne généralement le démarrage des opérations à l'encaissement préalable d'un acompte par le demandeur.

Ce n'est qu'une fois les travaux effectués que Roannaise de l'Eau émet la facture de solde, à laquelle est bien évidemment déduit l'acompte versé.

**1,56 %**, le taux d'impayés en 2017 contre 2,51 % en 2016 (budget eau potable)

**674 671 €**, le montant des provisions pour impayés inscrites au 31/12/2017

# Le management dans une dynamique de changement

Les enjeux du service public local sont en pleine mutation : des textes réglementaires imposent de nouveaux objectifs et méthodes de travail, les sources de financement sont plus difficiles à mobiliser, les attentes des usagers se multiplient, etc.

Les évolutions à venir en termes de gestion du cycle de l'eau impactent également les modes d'organisation de Roannaise de l'Eau.

## Accompagner au changement par la formation

Le syndicat a mis en place, avec plusieurs collectivités roannaises et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, des actions de formation liées au changement.

L'une d'entre elles avait pour objectif que chaque agent puisse appréhender au mieux ces enjeux et comprendre les effets concrets sur leurs métiers et leurs pratiques professionnelles.

Parallèlement, les cadres de ces collectivités ont également suivi plusieurs sessions pour les accompagner dans leur rôle stratégique de manager face au changement. Ils ont ainsi pu échanger et renforcer leur compétence managériale grâce aux outils, méthodes et conseils apportés pour établir le dia-

gnostic de l'activité de leur service mais aussi favoriser l'adhésion au changement de leurs équipes, leur motivation et leur cohésion.

## Un nouveau référentiel du manager

Dans le même temps, il est apparu nécessaire de modifier le référentiel du manager tel qu'il existait au sein de Roannaise de l'Eau pour être cohérent avec ces évolutions de stratégie managériale.

Ainsi, la direction générale et les responsables de service ont, ensemble, construit le nouveau profil type du manager de Roannaise de l'Eau.

Les caractéristiques de cette fonction reposent sur la notion d'exemplarité et ont également été traduites en actions et postures à adopter pour permettre cette nouvelle dynamique. La délégation auprès de ses collaborateurs, le développement de leur autonomie, le "donner du sens" sont des exemples de valeurs à généraliser au sein de toute la structure.

Une adaptation de l'organisation interne de chaque service peut également s'avérer propice à ces nouveaux modes de fonctionnement, et chaque responsable de service a mené une réflexion et des études en ce sens.

## Groupe "Culture d'achat intercollectivité"

Pour la seconde année consécutive, le groupe a poursuivi son travail de partage et d'homogénéisation des pratiques intercollectivités en matière d'achat.

Des exigences communes à la candidature sont ainsi dorénavant partagées pour toutes les consultations.

Une rencontre des acteurs économiques du territoire se tiendra début 2018 sur la dématérialisation des marchés publics prévue à l'horizon d'octobre 2018.

# Encore un pas vers l'optimisation de nos données

Les outils de pilotage sont incontournables et nécessaires au sein d'une organisation afin de mettre en exergue notre performance au sens large.

Raison pour laquelle nous nous appuyons sur le service mis en place par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.), qui recense un panel non exhaustif, mais conséquent, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

En d'autres termes, nous utilisons les données à communiquer à la F.N.C.C.R. comme outil de reporting afin de faire le point sur la situation de notre structure.

Cet observatoire nous permet de comparer notre performance actuelle avec

celle du passé sur un volet interne, mais également de confronter nos résultats avec ceux des autres participants.

Cela peut ainsi nous conduire, le cas échéant, à mener des études comparatives pour pallier nos points faibles, et renseigner sur nos points forts (par exemple : gestion patrimoniale, services à l'usager, collecte et traitement des eaux usées, situation financière, etc.).

Enfin, ce dispositif représente un service de "veille" ou de "consulting externe" dans le sens où la F.N.C.C.R. alerte en cas de manquements, d'écarts par rapport aux exercices précédents, ou de résultats non conformes.

## CHIFFRES CLES

### Investissements



**1 464 789 €** en eau potable  
**3 476 629 €** en assainissement  
**191 989 €** en eaux pluviales  
**13 561 €** pour le contrat de rivières

### Ventes

**4 990 450 m<sup>3</sup>** d'eau vendus  
**5 339 341 m<sup>3</sup>** d'assainissement facturés  
**20 515 735 €** de chiffre d'affaires

### Equipements

**2** barrages : **10 500 000 m<sup>3</sup>**  
**1** usine d'eau potable  
**642 km** de réseau d'eau potable  
**38** stations d'épuration  
**693 km** de réseau d'assainissement  
**192 km** de réseau d'eaux pluviales

### Finances

**19 395 530 €** de charges de fonctionnement  
**21 %**, la part de la masse salariale dans les charges de fonctionnement  
**28 %**, le taux de subvention publique des opérations en eau potable  
**51 %**, le taux de subvention publique des opérations en assainissement

### Performance

**100 %** le taux de conformité microbiologique et physicochimique de l'eau potable produite

**100 %** le taux de performance de nos équipements d'épuration

### Interventions



**738** visites d'A.N.C.  
**96** vidanges d'A.N.C.  
**506** visites de contrôle de branchements d'Assainissement Collectif  
**655** compteurs neufs posés

# La facture d'eau et d'assainissement en 2017

Roannaise de l'eau

63 rue Jean Jaurès  
CS 30223

Référence client :  
000004/10000

Point d'installation :  
DUPORT André  
rue Charles de Gaulle  
42300 ROANNE

FACTURE N° : 0015000000001 A

MP3 reporter : 000004/10000

Numéro du Compteur	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	Commentaire	
Date	Index	Date	Index		
13000 Diam.15	31/12/2017	0	61,00/2017	120	

Détail de votre facture

Libellé	Quantité	Prix unitaire € HT	Prestant € HT	Taux TVA %	Montant TTC	Prestant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU (Roannaise de l'Eau)</b>						
Abonnement Eau (en jour) période du 01/01/2017 au 31/12/2017	365	45,00	45,00	5,50	2,40	47,40
Consommation Eau en m3 période du 01/01/2017 au 31/12/2017	120	1,12	134,40	5,50	7,39	141,79
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (Roannaise Agglomération)</b>						
Abonnement Assainissement (en jour) période du 01/01/2017 au 31/12/2017	365	56,00	56,00	10,00	5,50	61,50
Redevance Assainissement en m3 période du 01/01/2017 au 31/12/2017	120	1,10	132,00	10,00	14,52	146,52
<b>ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)</b>						
Agence de l'Eau Préabonnement en m3 période du 01/01/2017 au 31/12/2017	120	0,045	5,40	5,50	0,30	5,70
Agence de l'Eau Ligne générale de pollution en m3 période du 01/01/2017 au 31/12/2017	120	0,230	27,60	5,50	1,52	29,12
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux en m3 période du 01/01/2017 au 31/12/2017	120	0,390	21,60	10,00	2,16	23,76
<b>TOTAL A PAYER</b>			<b>422,00</b>		<b>32,64</b>	<b>454,64</b>

120 m3

109,08 €  
345,57 €  
454,64 €

01/xx/xxxx

RENTRECHERCHONS A 2017

Roannaise - 1006 - 1001-1008

**1,87 € TTC**

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable (abonnement compris)

Moyenne nationale : 2,05 € TTC tarifs 2014 - source Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA)

**1,92 € TTC**

Prix du m<sup>3</sup> d'assainissement (abonnement compris)

Moyenne nationale : 1,93 € TTC tarifs 2014 - source Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA)

**3,06 € le m<sup>3</sup>,**

la somme nette qui revient à Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération (soit les seules parties eau et assainissement collectif) pour financer l'exploitation de tous les équipements et les investissements

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

**39,5 %**

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

**41,5 %**

TVA

**7 %**

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU (Financement des subventions aux collectivités)

**12 %**

# PREPARONS L'AVENIR MAINTENANT

## Avancée du projet "Méthaniseur"

La question d'un méthaniseur sur notre territoire s'est posée courant 2016, initiée par Roannais Agglomération qui souhaitait transformer une partie des déchets en gaz combustible sur son territoire plutôt que de les exporter vers d'autres départements déjà équipés.

Très vite, il s'est avéré que les boues issues de l'assainissement représentaient un volume méthanogène non négligeable et constituaient un gisement que nous maîtrisons en interne.

Il a ainsi été décidé le lancement de cette opération "Méthaniseur", en considérant que ce dernier serait destiné en priorité à la valorisation de ces boues, représentant ainsi une belle alternative de leur valorisation à ce qui est pratiqué aujourd'hui (compostage et épandage).

Ainsi, il a été opté pour une délégation de service public afin de confier à un opérateur privé les possibilités de négocier avec d'autres organismes privés

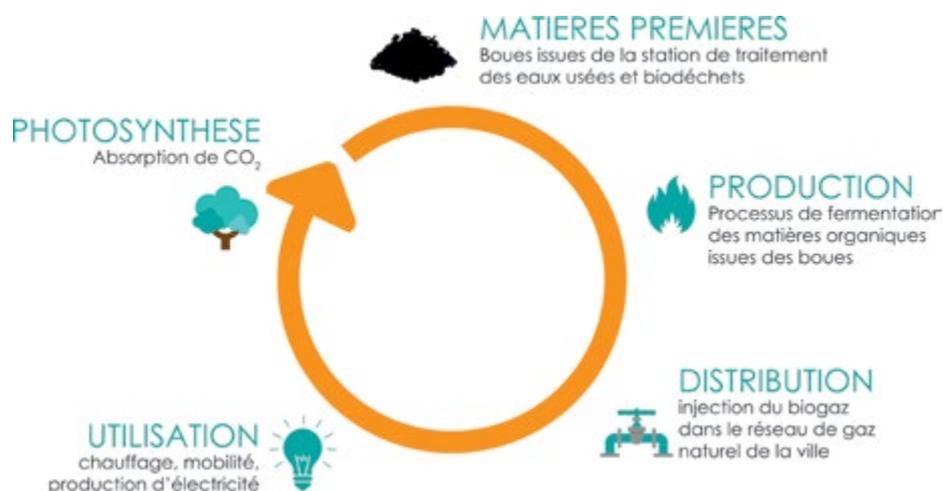
l'apport de gisements supplémentaires sur cet ouvrage et ainsi de le dimensionner sur un périmètre plus important que nos seules boues d'assainissement.

Un appel à candidatures a été lancé en décembre 2017, avec remise des offres au 28 septembre 2018. Afin de fournir aux candidats un maximum d'informations sur la qualité de nos boues et leur pouvoir méthanogène, une étude a été confiée à l'OIEau fin 2017.

L'attribution de la délégation de service public sera prononcée début 2019, pour une mise en service de l'équipement en 2022.

Cette opération permettra, à terme, de diversifier les recettes du budget assainissement et donc de limiter l'impact sur les usagers.

**9 099 tonnes**  
de boues produites et  
valorisées en 2017



# Roannaise de l'Eau, une structure qui s'adapte

Que ce soit en termes de compétences ou de territoire d'intervention, Roannaise de l'Eau a toujours su évoluer pour garantir une gestion du cycle de l'eau optimale.

## La gestion des milieux aquatiques et prévention du risque inondation

Les lois de décentralisation de 2014 et 2015 concentrent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les compétences, auparavant morcelées, de la GEMAPI à l'échelle intercommunale.

Roannais Agglomération a confié à Roannaise de l'Eau la définition de l'organisation de cette nouvelle compétence sur le territoire de l'agglomération.

Dès le mois d'avril 2017, nous avons constitué un groupe de travail composé de représentants des communes, de Charlieu Belmont Communauté et de Roannais Agglomération pour construire ensemble cette gouvernance à l'horizon 2018.

Un état des lieux a alors été réalisé sur les acteurs et les plans d'actions existants en matière de gestion des milieux aquatiques. Compte tenu des conclusions de ce diagnostic et des enjeux sur les parties du territoire sans maîtrise d'ouvrage structurée, il a été proposé de s'appuyer sur les deux structures existantes. Ainsi, le Syndicat SYRRTA assurera la gestion de la compétence sur les bassins versants du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan et affluents, Roannaise de l'Eau sur ceux de l'Urbise, Arcon et de la Loire.

Nous avons également piloté l'étude de la stratégie relative à la réduction du risque inondation sur tout le territoire.

Il s'agit d'un travail préliminaire à l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (S.L.G.R.I.) à définir pour 2021 dans le cas où le territoire roannais serait identifié comme Territoire à Risques Importants (T.R.I.).

L'Etablissement Public Loire (EPL) a proposé son appui méthodologique et technique dans les différentes étapes de ce travail, et en premier lieu dans la construction du diagnostic territoire.

Les conclusions de l'étude globale devraient être remises en juin 2018. S'ensuivra alors l'élaboration d'une stratégie territoriale et cohérente du risque inon-

dition qui permettra d'aboutir à la définition de l'organisation de la prévention de ce risque.

## L'évolution du territoire de Roannaise de l'Eau sur la compétence GEMA

Afin de fonder l'intervention de Roannaise de l'Eau sur les bassins versants, comme définie ci-dessus, il a été nécessaire d'étendre le périmètre d'adhésion de Roannais Agglomération à Roannaise de l'Eau pour la gestion des milieux aquatiques.

Des délibérations ont été prises en ce sens par l'agglomération et notre syndicat.

## Une nouvelle commune en eau potable

La commune d'Ambierle est une des dernières du territoire roannais à gérer une régie municipale d'eau.

Pour des raisons techniques et de moyens, Ambierle a décidé de transférer la gestion de ce service public à Roannaise de l'Eau.

Son adhésion, acceptée par les membres de Roannaise de l'Eau, sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au 01/01/2018, Roannaise de l'Eau comptera

**13** communes sur la compétence eau potable

## Le mode de gestion publique retenu pour demain

En 2016, Roannaise de l'Eau invitait tous les syndicats d'eau du territoire roannais à se mettre autour de la même table pour parler de leur avenir dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à Roannais Agglomération.

De nombreuses réunions se sont tenues depuis, dont il ressort que la gestion publique, majoritairement appliquée aujourd'hui sur le territoire, est le modèle à retenir.

De même, la position défendue par Roannaise de l'Eau sur la gestion globalisée de toutes les compétences du cycle de l'eau (eau potable, assainissement, eaux pluviales et GEMAPI) est également partagée par tous.

Le principe de création d'une régie (établissement public) chargée d'exploiter le service public de ces compétences sur le territoire de Roannais Agglomération a ainsi été approuvé par délibérations au sein de la majorité des collectivités courant 2017.

Une rencontre avec le Préfet et les services de l'Etat en date du 15 mai 2017 a permis à une délégation d'élus de présenter le travail et le projet de création d'une régie.

Suite à cela, le travail de rédaction des statuts et les échanges avec les services de l'Etat ont été engagés, avec la collaboration d'un cabinet d'avocats spécialisés en la matière.

Les annonces du gouvernement et des parlementaires sur des modifications des dispositions de loi NOTRe ont cependant conduit les élus à suspendre la poursuite des démarches relatives à la création de la régie.

## Les missions de Roannaise de l'Eau

" Répondre aux besoins en eau des populations et des acteurs économiques en assurant la préservation des ressources et la gestion publique du cycle de l'eau dans une perspective de développement durable au sein d'un territoire cohérent "

### Roannaise de l'Eau

63 rue Jean Jaurès - CS 30215 - 42313 Roanne Cedex  
Tél. 04 77 68 54 31 - Fax 04 77 71 74 22 -  
Courriel : [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)  
[www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr)

Urgences en dehors des heures de bureau  
(8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 sauf vendredi de 08h00 à 16h00)  
Eau : 06 07 49 29 06 - Assainissement : 06 18 54 13 15

Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence  
Assainissement pour le compte de

